Banque commerciale du Canada

Je crois savoir que, malheureusement, Westland était lancée dans des affaires semblables à celles de la Banque Commerciale du Canada. Le ministre nous a dit que la compagnie œuvrait dans l'immobilier, mais, d'après mes recherches, elle finançait les tours de forage et à cause des prix de l'OPEP et de la situation mondiale, ce matériel se vendait à vil prix. Je vois rire le ministre des Transports.

M. Mazankowski: C'est votre faute.

Mlle Nicholson: En Californie?

M. Gauthier: Le ministre des Transports sait qu'il n'y a pas de programme énergétique national en Californie.

M. Mazankowski: Pourquoi a-t-elle fait des affaires au sud de la frontière? Parce que vous l'y avez forcée.

• (1240)

M. Gauthier: Monsieur le président, le ministre des Transports prétend que nous l'y avons forcée. Je pose des questions pour obtenir des renseignements. Si le ministre des Transports veut la parole, il peut interroger la ministre et faire valoir son point de vue.

M. Mazankowski: Pour commencer, vous devriez poser des questions intelligentes.

M. Gauthier: Si la banque a investi à l'extérieur du Canada et est allée financer la prospection pétrolière en Californie—ce qui est une réponse différente de celle donnée il y a un moment à mon collègue puisque la ministre avait dit alors que la banque s'occupait d'immobilier—si ces installations de forage se vendaient à un dixième de leur valeur en Californie et si la BCC essayait de se diversifier, pourquoi a-t-elle investi dans le secteur pétrolier en Californie? Pourquoi la banque n'a-t-elle pas investi, comme la ministre le laissait entendre dans ses réponses il y a une minute, dans l'immobilier? Ces questions me tracassent.

Mme McDougall: Monsieur le président, la banque a investi en Californie par l'intermédiaire d'une agence. Elle a acheté un intérêt de 40 p. 100 dans la Westlands Bank. Cette banque s'occupait d'immobilier. L'agence, elle, s'occupait de prospection pétrolière. J'essaie de démêler une structure commerciale très complexe.

La Westlands Bank a connu des difficultés dans l'immobilier. Il semblerait qu'il y a maintenant plus de stabilité. La Westlands Bank investissait également dans le domaine des logiciels. On s'efforçait de diversifier son champ d'activité et il y a eu une période difficile. La partie logiciels appartient maintenant à la Banque Commerciale du Canada; c'est un secteur rentable et, avec le temps, il contribuera aux bénéfices consolidés de la banque.

L'agence, par contre, prêtait de l'argent pour des installations de forage. Le problème de celles-ci n'est apparu que très récemment. Je voudrais lire un article paru dans le *New York Times* décrivant ce qui s'est produit, dans un marché similaire, au Texas. Je donnerai la coupure au député et il pourra se faire une idée de ce qui s'est passé au cours des trois derniers mois et de la raison pour laquelle ce problème semble être sorti du néant. L'article dit «Un refroidissement du secteur pétrolier qui donne des pneumonies aux prospecteurs, aux foreurs, aux expéditeurs et aux banques . . . l'exploration et la production sont au cœur de l'industrie, mais le pouls baisse». Dans une autre partie de l'article, on dit: «Il y a 2,175 installations de forage actives aux États-Unis, 612 de moins qu'en décembre et», je pense, «299 de moins qu'en février dernier».

Le problème est donc apparu soudainement. Il y a un autre passage dans cet article qui indique que l'abcès n'a crevé que très récemment.

M. Gauthier: Je suis content de la réponse, monsieur le président. Elle me donne l'information voulue et j'en remercie la ministre. Je pensais que l'écroulement des prix de l'OPEP, le marché international étant ce qu'il est, avait eu un effet différent sur la prospection pétrolière en Californie et je pense que cet argument se tient.

La ministre se rappellera qu'elle avait promis, je pense que c'était hier matin après sa déclaration, lorsqu'un de nos députés lui avait posé une question au sujet des bons de souscription qui devaient être émis par la Banque Commerciale du Canada, de se renseigner pour savoir s'il n'était pas illégal qu'une banque possède des actions dans une autre banque. Les bons de souscription étant au prix fixé—25c. dans le cas présent—la ministre pourrait-elle nous dire aujourd'hui si elle a étudié la situation comme elle l'avait promis hier? Pourrait-elle nous donner l'assurance qu'il n'y a rien d'illégal à ce que sept banques canadiennes possèdent des bons de souscription d'actions d'une autre banque canadienne et peut-elle me garantir que c'est bien légal?

Mme McDougall: Monsieur le président, je vais traiter des deux parties de la question. Le député avait deux paragraphes dans sa question et je vais lui donner une réponse en deux paragraphes. Tout d'abord, la baisse des prix du pétrole a effectivement entraîné une baisse de la valeur des installations de forage. Je suis d'accord avec ça. De toute évidence, si les prix du pétrole étaient exorbitants, les gens chercheraient du pétrole comme des fous.

M. Gauthier: Le ministre des Transports n'est pas nécessairement d'accord.

Mme McDougall: Les bons de souscription sont des options d'achat. Mais ils ne constituent pas un achat en soi. Ils ont normalement une valeur commerciale. Ainsi, les banques ne détiennent aucune participation dans d'autres banques à moins qu'elles n'utilisent ces bons de souscription, ce qui leur est interdit dans la loi. Elles vendront donc leurs bons de souscription.

M. Gauthier: Monsieur le président, est-il exact que ces bons de souscription sont assortis d'une limite de dix ans avant d'arriver à expiration?

Mme McDougall: Monsieur le président, il s'agit des dix ans qui suivent le remboursement des 255 millions de dollars. C'est ce qui donne leur valeur aux bons de souscription.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions à la ministre d'État chargée des Finances. J'étais malheureusement absent lorsque le comité plénier a commencé ses délibérations et je demande donc à la ministre de m'excuser si certaines de mes questions ont déjà été abordées.